

1	La CSG, nouvelle star fiscale	2
2	Les propositions du Medef pour réformer l'ISF	4
3	Près de 6 Français sur 10 ne paient plus d'impôt sur le revenu.....	5
4	Sondage : la politique économique de Macron jugée efficace mais potentiellement injuste	6
5	GM&S : Bruno Le Maire et Benjamin Griveaux vont rencontrer les salariés	7
6	STX France attend le verdict d'Emmanuel Macron	8
7	Un rendez-vous pour réconcilier agriculture et environnement	10
8	Carrefour : les quatre chantiers qui attendent Alexandre Bompard.....	11
9	Jacques Veyrat, un ingénieur créateur de valeur, à la tête du groupe Fnac-Darty	12
10	Le logement neuf soutient le lent redémarrage de l'activité des artisans du bâtiment	13
11	Prud'hommes : le plafond des dommages et intérêts se précise	15
12	Le chef d'état-major des armées Pierre de Villiers démissionne	16
13	Polémique sur le budget de la Défense : les explications de la ministre des Armées.....	16
14	À l'Assemblée, la page des députés-maires se tourne	18
15	Le Sénat adopte le projet de loi antiterroriste	19
16	La coopération fiscale avec Berne en bonne voie	21
17	Donald Trump échoue (une fois de plus) à supprimer l'Obamacare	22
18	Venezuela : Trump menace Maduro de sanctions s'il modifie la constitution	23

Bonne lecture.

Jack CHOPIN-FERRIER

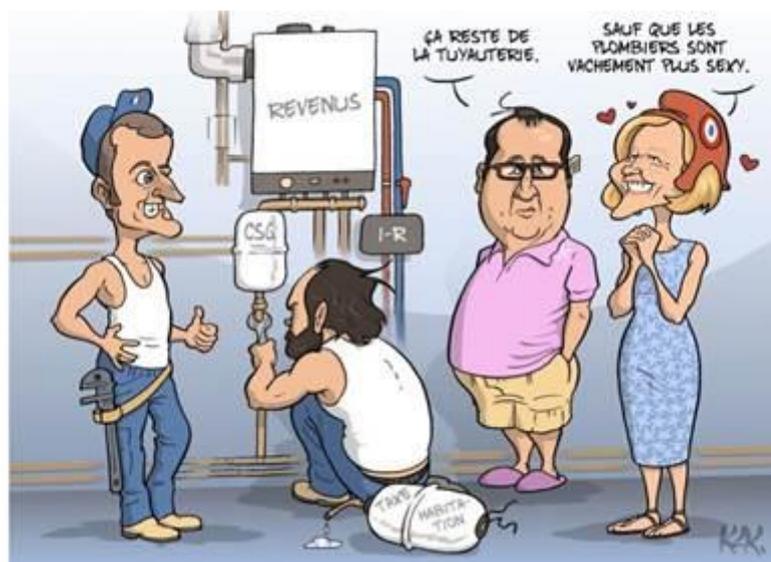
+336 60 83 94 78

Objet : Revue de presse du MEDEF IDF du mercredi 19 juillet 2017

::: ECONOMIE

L'OPINION – 19/07/2017

1 La CSG, nouvelle star fiscale



Emmanuel Macron va utiliser la CSG pour contrebalancer une baisse de cotisations sociales. Et veut maintenant s'en servir pour supprimer la taxe d'habitation. Avantages et inconvénients de réformes à haut risque

Au début des années 1990 déjà, Pierre Bérégovoy avait tenté de remplacer la taxe d'habitation par une taxe départementale sur les revenus. L'ancien Premier ministre avait abandonné au vu des transferts massifs de fiscalité opérés par la réforme. En remplaçant la taxe d'habitation par une fraction de CSG comme il le propose, Emmanuel Macron rétablirait de la proportionnalité dans un impôt dégressif mais soulèverait de nombreux problèmes. À Bercy, on se concentre pour l'heure sur la première tranche d'exonération prévue en 2018.

Remplacer la taxe d'habitation par une fraction de CSG ou de CRDS ? La proposition d'Emmanuel Macron en a surpris plus d'un lundi [à la Conférence nationale des territoires](#). Jusqu'ici, le président de la République avait toujours évoqué une exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages étalée sur trois ans, voilà tout. Après avoir repoussé dans un premier temps la réforme à 2019 avant de se dédire et de la promettre dès 2018, [voilà que le chef de l'État propose désormais une suppression pure et simple de la taxe d'habitation pour tous les contribuables](#), en la remplaçant par un nouvel impôt.

« Après trois changements en quinze jours, le moins que l'on puisse dire est que tout cela n'est pas très clair », regrette le président (PS) du comité des finances locales et vice-président de l'Association des maires de France, André Laignel, qui dénonce « une très grande impréparation » : « On avait l'impression que certains ministres présents au premier rang ont découvert l'annonce lors du discours ».

Il faut dire que la réforme de la taxe d'habitation est un chantier explosif, à manier avec précaution. Une réforme similaire avait provoqué la démission de Margaret Thatcher après des émeutes massives au Royaume-Uni en 1990. Emmanuel Macron n'avait que 12 ans à l'époque mais a certainement gardé l'anecdote dans un coin de sa tête [en proposant ce nouveau deal fiscal aux élus locaux](#).

Tout part du constat partagé que la taxe d'habitation est « injuste » dans la mesure où elle repose sur des valeurs locatives qui datent des années 1970 et qui frappent davantage les HLM construits (et donc neufs) à l'époque, que les logements des centres-villes qui sont aujourd'hui beaucoup plus chers. Pour remédier à cela, le précédent gouvernement avait lancé une réforme des valeurs locatives. Bercy s'est d'abord attaqué aux 3 millions de locaux professionnels. La réforme a été menée à bien et sera mise en place cette année avec différents outils permettant d'opérer une

transition en douceur, sur dix ans. Plus sensible, la réforme des 30 millions de locaux d'habitation devait suivre dans un second temps.

Valeurs locatives. Mais depuis l'élection d'Emmanuel Macron, c'est silence radio au sommet de l'État. Si dans son discours, le chef de l'État a laissé entendre que la réforme pourrait être jetée aux oubliettes, « le débat n'est pas stabilisé », indique le directeur général des finances publiques à Bercy, Bruno Parent. « Même avec une exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, il faudra continuer à l'asseoir pour les 20 % restants. Par ailleurs, quoi que le gouvernement décide, les valeurs locatives continueront de servir pour la taxe foncière », souligne le directeur d'administration.

À écouter les spécialistes, il y aurait un avantage et plusieurs inconvénients à remplacer la taxe d'habitation par une fraction de CSG. L'avantage serait d'introduire de la proportionnalité dans un impôt qui n'a pour l'heure aucun rapport ou presque avec les revenus des contribuables. L'expérience a d'ailleurs déjà été tentée en 1993. « Pour traiter le problème de la taxe d'habitation, nous avons prévu avec Pierre Bérégovoy de la substituer par un impôt départemental sur le revenu. Mais quand nous avons vu les transferts que cela provoquait entre contribuables, nous avons abandonné », raconte Michel Taly, à l'époque directeur de la législation fiscale.

Remplacer un impôt dégressif par un impôt proportionnel serait un premier pas vers davantage de justice fiscale. Pour financer la dizaine de milliard d'euros nécessaires pour couvrir la totale disparition de la TH aux collectivités, une cinquième CSG (après la CSG sur les revenus d'activité, de remplacement, du capital et des jeux) pourrait être créée au niveau local. « Un point de CSG suffirait à résoudre le problème de l'injustice de la taxe d'habitation », résume Michel Taly.

Confusion. Sauf que plusieurs difficultés feraient alors leur apparition. Comme le rappelle Dominique Lefebvre, qui a participé à la création de la CSG comme conseiller au cabinet de Michel Rocard, « 100 % des recettes sont affectés à la sécurité sociale. Cet impôt a été créé pour élargir le financement de la protection sociale à tous les revenus, afin qu'il ne repose plus uniquement sur le travail. En détourner une partie pour financer les collectivités locales pose un problème de principe. La multiplication des financements créerait de la confusion ».

Pas sûr par ailleurs que les partenaires sociaux voient d'un bon œil l'éparpillement de cette manne de 100 milliards d'euros. En lançant une réforme de la fiscalité locale, Emmanuel Macron pourrait in fine se retrouver avec un débat politique national sensible sur les bras.

Par ailleurs, si la justice française considère la CSG comme un impôt, ce n'est pas le cas de la Cour de Justice de l'Union européenne, qui estime qu'il s'agit d'une cotisation sociale. Tous les non-résidents possédant une résidence en France pourraient se retrouver exonérés de taxe d'habitation. Sans compter les propriétaires bailleurs qui, eux, se retrouveraient doublement taxés, sur leurs revenus locatifs et sur la CSG « habitation ». « Tout cela relève au mieux de la confusion, au pire de l'amateurisme », tranche Dominique Lefebvre.

En attendant, à Bercy, on tempore. « À titre personnel, je n'en suis pas à me demander par quoi remplacer la taxe d'habitation, mais plutôt à préparer l'envoi des déclarations d'impôts et les textes pour rendre l'exonération de taxe d'habitation possible », indiquait mardi Bruno Parent. Seule certitude pour l'heure, la CSG augmentera de 1,7 point l'année prochaine pour financer la suppression des cotisations chômage et maladie ; et les ménages les plus modestes profiteront d'une première exonération de taxe d'habitation pour environ 3 milliards d'euros.

Raphaël Legendre

L'OPINION – 19/07/2017

2 Les propositions du Medef pour réformer l'ISF



L'ISF vit ses dernières heures. En 2018, il sera remplacé par un impôt sur la fortune immobilière.

L'organisation patronale doit finaliser ce mercredi une série de préconisations qui seront envoyées cette semaine à Bercy

Si les équipes gouvernementales commencent à peine à se pencher sur la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) [qu'Emmanuel Macron a promis de transformer dès 2018 en Impôt sur la fortune immobilière \(IFI\)](#), le patronat a pris une longueur d'avance. Selon nos informations, le Medef devrait boucler ce mercredi une série de propositions qui seront remises dans la semaine à la direction de la législation fiscale à Bercy.

Parmi les préconisations, l'organisation patronale recommande notamment de sortir entièrement de l'assiette de l'IFI les biens immobiliers nécessaires à une activité professionnelle ainsi que les parts ou actions de la société dans laquelle le redevable exerce une fonction de direction. Des biens qui sont aujourd'hui exonérés d'ISF. Si entrepreneurs et professions libérales [se demandent depuis des semaines](#) si leurs locaux professionnels feront partie du futur IFI, il semble que la demande du Medef n'ait pas reçu d'avis défavorable du gouvernement... pour l'instant.

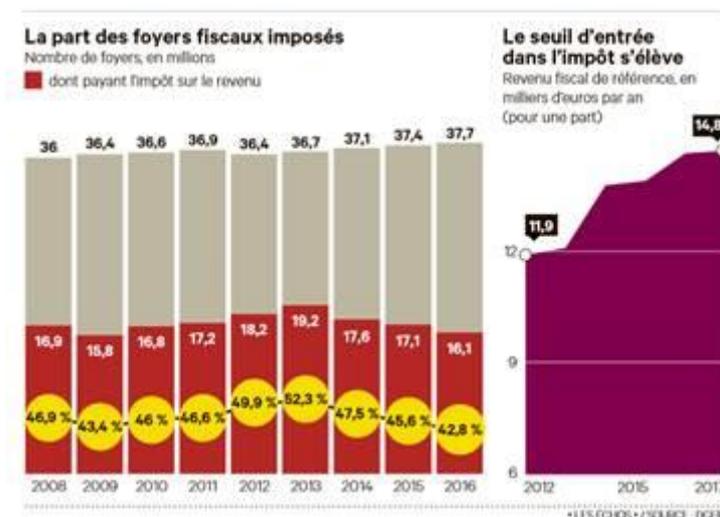
But d'habitation. Ce faisant, le propriétaire d'un immeuble louant un appartement à un médecin par exemple, pourra retirer de l'assiette du futur IFI la surface occupée par le local professionnel. Ne seraient concernés par l'IFI que les locaux à but d'habitation. De même pour les terrains exploités par exemple au titre d'activités agricoles. Eux aussi sortiraient de l'assiette de l'IFI.

L'abattement de 30 % sur la résidence principale serait par ailleurs conservé. L'investissement locatif à but d'habitation serait en revanche taxé. Quant aux questions liées à l'endettement, une clause anti-abus limitant la déductibilité de l'impôt aux prêts bancaires est proposée par le Medef. « Nous cherchons à faire la réforme la plus simple possible, en partant du cadre existant », indique une source au cœur des négociations. C'est quoi qu'il en soit un travail lourd qui s'engage avec les services de Bercy. Plus de 150 articles de lois seront à modifier pour mener à bien la réforme de l'ISF souhaitée par Emmanuel Macron.

Raphaël Legendre

LES ECHOS – 19/07/2017

3 Près de 6 Français sur 10 ne paient plus d'impôt sur le revenu



+VIDEO. La part des ménages imposables est tombée à 42,8 % en 2016, après trois années d'allègements sur le bas du barème. En 2017, une nouvelle érosion est prévisible, quoique nettement moins marquée.

Jamais, depuis les années 1960, la part des ménages français s'acquittant de l'impôt sur le revenu n'aura été aussi basse. D'après le rapport annuel de la Direction générale des finances publiques, seuls 16,1 millions de foyers fiscaux sur 37,7 millions étaient imposables en 2016. C'est presque 1 million de moins qu'en 2015. La part des ménages non imposables est ainsi tombée à 42,8 %, en-dessous de son dernier record qui remonte à 2009 (43,4 %), année de crise durant laquelle les revenus avaient brutalement chuté.

Cette forte baisse résulte de la politique d'allègement de l'impôt sur le revenu de François Hollande durant la deuxième partie de son quinquennat. De 2014 à 2016, trois gestes fiscaux successifs ont concerné le bas du barème de l'impôt sur le revenu : une baisse forfaitaire d'abord, puis la suppression de la tranche à 5 %, et enfin la réforme de la décote, une formule qui adoucit l'entrée dans l'impôt.

3 millions de ménages imposables de moins qu'en 2013

En trois ans, le seuil au-delà duquel un ménage devient assujéti est passé de 13.489 euros de revenus annuels à 16.337 euros pour un célibataire, et de 27.159 à 41.313 euros pour un couple avec deux enfants. D'où le fait que la France compte 3 millions de ménages imposables de moins qu'en 2013.

Cette tendance a marqué une rupture avec le début de la décennie où, au contraire, la part des ménages imposables avait fortement augmenté. En 2013, elle avait dépassé la barre des 50 % pour la première fois depuis les années 1990, sous l'effet des multiples hausses d'impôt, et plus particulièrement du gel du barème. Une performance qui n'est pas sans lien avec le « ras le bol fiscal » exprimé par les Français à l'époque.

Polémique sur la concentration de l'impôt

La baisse rapide du nombre de ménages imposables ces trois dernières années risque de relancer la polémique sur la concentration de l'impôt, même si ce débat est souvent biaisé par le fait que tous les Français (ou presque) paient de la CSG, de la TVA ou encore de la TICPE. A l'heure actuelle, les 10 % des ménages les plus aisés s'acquittent de 69 % des recettes d'impôt sur le revenu. Recettes elles-mêmes en forte hausse depuis dix ans.

Selon toute probabilité, la tendance devrait se stabiliser, même si une nouvelle érosion est prévisible pour 2017, quoique beaucoup moins importante que les années précédentes. La dernière baisse d'impôt - de 1 milliard - du quinquennat Hollande, effective cette année, consiste en une réduction de 20 % de l'impôt pour les foyers au revenu inférieur à un certain seuil. Mécaniquement, cette mesure devrait faire sortir 150.000 ménages de l'impôt et empêcher 400.000 d'y rentrer du fait du seuil de recouvrement de 61 euros, selon les estimations transmises aux parlementaires lors du vote du budget 2017.

Pour les prochaines années, les mesures fiscales annoncées par l'exécutif ne devraient pas affecter l'impôt sur le revenu. A l'exception peut-être de [la bascule de cotisations salariales sur la CSG](#) qui pourrait contribuer à augmenter le revenu fiscal de référence. Dans ce cas, la part des ménages imposables pourrait repartir à la hausse. A moins que les 1,7 point de CSG supplémentaires soient déductibles, mais ce point n'est pas encore arbitré.

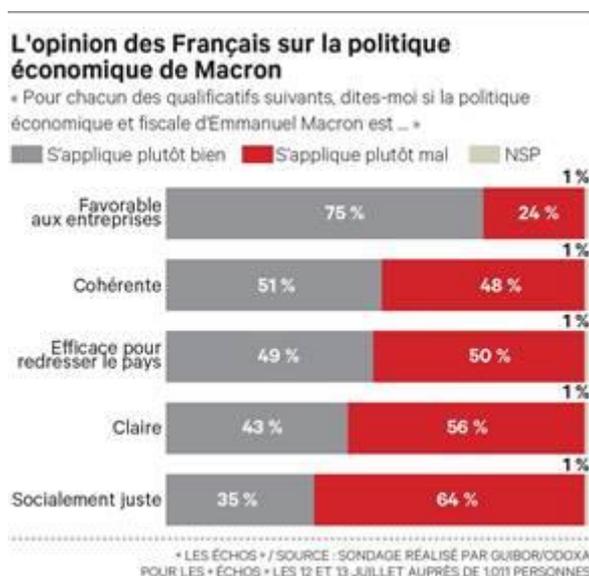
VIDEO - Pourquoi près de 6 Français sur 10 ne paient plus d'impôt sur le revenu :

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030452872864-pres-de-6-francais-sur-10-ne-paient-plus-dimpot-sur-le-revenu-2102735.php>

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 19/07/2017

4 Sondage : la politique économique de Macron jugée efficace mais potentiellement injuste



EXCLUSIF + DOCUMENT - « Favorable aux entreprises » pour 75 % des Français, la politique du président est « potentiellement injuste socialement » pour 64 %, selon un sondage Odoxa-Guibor pour « Les Echos ».

Le « en même temps » cher à Macron semble se propager jusqu'aux Français eux-mêmes. C'est ce que met en lumière le sondage Odoxa-Guibor réalisé pour « Les Echos » et Radio Classique : si la majorité des sondés juge que la politique économique et fiscale portée par le chef de l'Etat peut s'avérer efficace, ils estiment, en même temps, qu'elle sera socialement injuste. Un jugement « *tout en ambivalence* », selon Gaël Sliman, le président d'Odoxa, qui montre que l'opinion publique n'accorde pas un blanc-seing à Emmanuel Macron.

Sur le plan de l'efficacité économique, les Français se montrent relativement confiants : 51 % d'entre eux jugent « cohérente » la politique d'Emmanuel Macron - qu'ils estiment aux trois quarts « favorable aux entreprises » - et 49 % pensent qu'elle sera « efficace pour redresser le pays ». Une proportion « énorme au regard du pessimisme habituel de nos concitoyens », souligne Gaël Sliman. Ils sont 43 % à considérer qu'elle aura un « impact positif » sur la croissance économique, quand 20 % sont d'un avis contraire. S'agissant de l'emploi - un sujet prioritaire pour les Français -, la proportion de personnes tablant sur un impact positif est de 13 points supérieure à celle de ceux qui le pronostiquent négatif. Un avis globalement favorable qui résulte d'une « lisibilité dans l'action » d'Emmanuel Macron entérinant « l'idée qu'il peut être pragmatique et efficace », analyse Gaël Sliman.

Accueil général mitigé

Mais si cette politique est jugée plutôt positivement au niveau macroéconomique, elle est perçue par les deux-tiers des Français (64 %) comme étant « potentiellement injuste socialement ». Ce qui explique que son accueil général soit mitigé chez les Français (50 % en ont une mauvaise opinion, contre 49 %). Le sondage fait apparaître une distinction nette entre les gagnants et les perdants de cette politique selon les Français. D'un côté, les cadres (jugés gagnants à 64 %) et surtout les chefs d'entreprise (80 %) leur apparaissent avantagés. De l'autre, les jeunes (perdants à 54 %), les chômeurs (58 %) et les ouvriers (63 %) sont à leurs yeux les plus défavorisés. Les retraités apparaissent eux comme les grands perdants (85 %) de la politique de ce gouvernement, victimes directes de la future hausse de la CSG.

La réserve dont font preuve les Français est donc « une piquûre de rappel » au président de la République selon Gaël Sliman, qui prévient que les **résultats économiques** à la rentrée seront décisifs pour Emmanuel Macron. « On sera alors à la croisée des chemins : si les chiffres du chômage sont positifs, il est possible qu'il y ait un effet d'entraînement faisant oublier les inquiétudes en termes d'injustice sociale », affirme-t-il. A l'inverse, si les résultats économiques ne suivent pas, la popularité du président de la République - aujourd'hui très respectable avec 6 Français sur 10 jugeant positivement son action - pourrait s'en trouver affectée, à l'image de ses prédécesseurs Nicolas Sarkozy et François Hollande à la même période.

Sondage réalisé les 12 et 13 juillet auprès d'un échantillon de 1.011 personnes selon la méthode des quotas.

POUR EN SAVOIR PLUS : DOCUMENT L'intégralité des résultats du sondage : <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030452412327-la-politique-economique-de-macron-jugee-efficace-mais-potentiellement-injuste-2102888.php>

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 19/07/2017

5 GM&S : Bruno Le Maire et Benjamin Griveaux vont rencontrer les salariés



L'équipementier automobile fait les frais des dissensions entre l'Etat, PSA et Renault sur le montant des investissements nécessaires pour sauver l'entreprise.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, et le secrétaire d'Etat au ministère de l'Economie, Benjamin Griveaux, se rendront mercredi après-midi à l'hôtel de ville de La Souterraine, dans la Creuse.

Le gouvernement souhaite montrer son engagement. Le déplacement de Bruno Le Maire et Benjamin Griveaux, qui rencontreront les salariés en début d'après-midi, mercredi, dans la Creuse, a pour but «d'effectuer avec les représentants des salariés un point d'étape sur les négociations», selon un communiqué. Un peu plus tôt dans la matinée, le tribunal de commerce de Poitiers (Vienne) examinera l'offre de reprise de GMD - seul repreneur potentiel - et pourrait se prononcer dans la foulée sur le sort de l'usine de GM&S de La Souterraine, en liquidation judiciaire depuis décembre avec période d'observation jusqu'au 21 juillet. A la veille de la décision du tribunal de commerce sur l'avenir de GM&S en liquidation judiciaire, **des grèves de soutien pourraient avoir lieu** dans des usines automobiles.

Mardi, une centaine de salariés maintenaient la pression, bloquant dans le calme un site Renault dans l'Yonne. Bruno Le Maire a dit mardi soir appeler «dans l'intérêt de GM&S, à la levée immédiate du site de Renault». La semaine dernière, **il estimait que le dossier connaissait quelques avancées**, suite à une réunion entre les différents acteurs à Bercy. Les responsables de la CGT maintiennent cependant que «deux conditions» doivent être remplies pour qu'ils lèvent le blocage : que Renault, comme PSA, principaux apporteurs du chiffre d'affaires de l'entreprise, «formalise ses engagements par écrit» et que le constructeur abonde à une indemnité de licenciement supra-légale pour ceux des 277 salariés qui ne seraient pas repris par GMD, le numéro un de l'emboutissage envisageant le maintien de seulement 120 emplois.

Mais, pour le seul repreneur potentiel, GMD, «l'ensemble des conditions suspensives ne sont pas levées». «S'il n'y a pas de prolongation de la période d'observation, notre offre ne sera pas finalisée», a déclaré mardi soir, le PDG du sous-traitant automobile, Alain Martineau. Mardi, la CGT Métallurgie a appelé toute la filière automobile à une heure de grève pour soutenir les salariés de GM&S et dénoncer la «désindustrialisation sans précédent» de la filière automobile française. De son côté, le constructeur Peugeot PSA, **à qui le gouvernement reproche de ne pas être prêt à investir pour sauver GM&S**, a contre-attaqué mardi, en demandant la publication des engagements détaillés des parties prenantes en matière de chiffre d'affaires pour les années à venir.

LE FIGARO – 19/07/2017

6 STX France attend le verdict d'Emmanuel Macron



Menace de nationalisation à la clef, l'État et Fincantieri ont revu le tour de table des Chantiers de l'Atlantique.

Des mois de discussions, de négociations, et finalement tout se jouera sur un coup de fil. De chef d'État à chef de gouvernement. Dans les prochaines heures, Emmanuel Macron et le président du Conseil italien, Paolo Gentolini, s'appelleront pour constater s'ils ont ou non un accord sur l'avenir des Chantiers de Saint-Nazaire [dont le groupe italien Fincantieri veut devenir l'actionnaire](#).

L'enjeu politique, de part et d'autre, est lourd. Le 31 mai, Emmanuel Macron avait réservé à Saint-Nazaire, où les Chantiers célébraient [le voyage inaugural du paquebot Meraviglia](#), son premier déplacement en France en tant que président de la République. Là, il avait annoncé son intention de revoir le compromis négocié in extremis par le précédent gouvernement avec Fincantieri. Question de «souveraineté industrielle», avait expliqué le nouveau chef de l'État. Il a, ce jour-là, fait des Chantiers à la fois [le symbole de ses réformes à venir](#), dont celle du droit du travail, et le contre-exemple de cette image de libéral qui lui colle à la peau. Car Emmanuel Macron a clairement brandi la menace de faire jouer le droit de préemption de l'État, c'est-à-dire de nationaliser les Chantiers.

L'Italie n'a guère apprécié cet ultime rebondissement d'un dossier [qui n'a que trop duré](#). Emmanuel Macron a eu beau réaffirmer son credo européen, la fraîcheur de l'accueil réservé à Fincantieri est mal vécue. D'autant plus que les groupes français comptent eux de multiples conquêtes transalpines.

Sans MSC, mais avec les salariés

Seul candidat cet hiver au rachat de STX France, [après le dépôt de bilan de sa maison mère coréenne STX](#), Fincantieri a déjà fait des concessions auprès du précédent exécutif, acceptant de ne pas racheter d'un bloc les 66 % des Chantiers mis en vente mais de construire un tour de table plus équilibré.

Depuis fin mai, l'ouvrage a encore été remis sur le métier par les équipes de l'Élysée et de Bercy. La fondation italienne qui devait prendre 8 % du capital, considérée en France comme un faux nez de Fincantieri, est sortie du jeu. Les salariés des Chantiers y entrent en revanche et seront associés au capital. L'État français conserve sa minorité de blocage. Le groupe DNCS devrait acquérir 13 %. Avec un peu d'ingénierie financière, c'est un montage à 50-50 entre Français et Italiens qui, de sources concordantes, a été élaboré.

L'idée d'associer les grands clients des chantiers de Saint-Nazaire, et surtout le croisiériste MSC, a en revanche fait long feu. Ce montage jugé baroque par les Italiens est abandonné. MSC et consorts n'obtiendront que des garanties commerciales.

Parallèlement, les négociateurs français ont accentué la pression pour obtenir plus d'engagements de la part de Fincantieri, sur cinq ans. L'enjeu est de sécuriser la charge de travail à Saint-Nazaire, face aux autres sites italiens de leur nouvel actionnaire, d'assurer la disponibilité des installations pour les commandes militaires de [DCNS](#) et de préserver le savoir-faire des Chantiers français, inquiets du partenariat noué par ailleurs entre Fincantieri et un groupe chinois.

Le temps presse pour mettre un point final à la négociation. Le droit de préemption de l'État tombe le 29 juillet prochain. Il faudra, avant cela, avoir consulté les représentants du personnel. Nationalisation ou vente à Fincantieri, la décision est donc imminente. Elle n'est cependant peut-être qu'une étape dans la construction d'un projet plus ambitieux dans le naval civil et militaire qui associerait plus largement Fincantieri et DCNS.

Bertille Bayart

LE MONDE – 19/07/2017

7 Un rendez-vous pour réconcilier agriculture et environnement



Les associations écologiques espèrent placer la santé, le climat, l'usage des pesticides et des engrais et la condition animale au cœur des Etats généraux de l'alimentation

Ils représentent un enjeu essentiel pour Nicolas Hulot. Les Etats généraux de l'alimentation, qui s'ouvrent jeudi 20 juillet à Paris et dont les discussions vont durer plusieurs mois avec la tenue de quatorze ateliers dès la fin août, vont constituer pour le ministre de la transition écologique et solidaire, un test de sa capacité à peser sur les choix politiques du gouvernement, au-delà du strict périmètre de son ministère.

Ce rendez-vous imaginé par le militant écologiste sous le nom de « Grenelle de l'alimentation » et repris par Emmanuel Macron dans son programme présidentiel doit, espère-t-il, « *réconcilier agriculture et environnement* ». Dans sa feuille de route transmise au premier ministre, le 15 juin, M. Hulot évoque un « *enjeu de civilisation* ».

Si des tensions entre le ministère de l'agriculture, chargé de l'événement, et celui de la transition écologique et solidaire, étaient palpables lors de la phase préparatoire des Etats généraux sur la question du pilotage et des objectifs, l'affrontement ne semble plus de mise. A l'occasion d'une visite au siège de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), à Versailles (Yvelines), le 10 juillet, les deux ministres, Stéphane Travert et Nicolas Hulot, ont insisté sur leur plaisir de « *travailler ensemble* ». « *Je suis sûr qu'on va sortir par le haut avec les impératifs qui animent le ministère de l'agriculture, c'est-à-dire redonner de la sécurité économique aux agriculteurs, et répondre aux demandes des consommateurs d'avoir une alimentation différente* », a déclaré M. Hulot.

Réflexion sur un nouveau modèle agricole

Mais le plus dur reste à faire et la réflexion sur un nouveau modèle agricole, en lien avec les préoccupations sanitaires et environnementales, est encore à construire. L'agriculture, menée de manière trop intensive, est, en effet, responsable des nombreux maux, qui affectent la planète : pollution des eaux et des sols, exposition aux pesticides, épuisement des ressources, destruction des habitats et de la biodiversité ou encore émissions de gaz à effet de serre – elle y contribue à hauteur de 20 % en France. Ils ont un coût pour la société, 54 milliards d'euros par an, par exemple, pour traiter les excédents d'agriculture et d'élevage dissous dans l'eau.

Les Etats généraux vont s'organiser autour de deux grands chantiers : la création et la répartition de la valeur d'une part, l'alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous de l'autre. Si les ONG saluent cette occasion de « *mettre tous les acteurs autour de la table sur un thème qui suscite de fortes attentes* », elles s'inquiètent des débouchés de cette grand-messe. Va-t-elle retomber comme un soufflé ou aboutir à des engagements politiques concrets ? Dans une lettre adressée au président de la République, le 13 juillet, quarante et une associations appellent Emmanuel Macron à annoncer la tenue d'une « *phase de négociation politique* » à l'issue des deux chantiers, afin de « *trancher sur les sujets transversaux* » et les « *dissensus issus des différents ateliers* ».

« *Aboutir à un agenda des solutions ne sera pas suffisant. Il faut adopter des mesures claires et ambitieuses, assorties d'outils politiques et financiers, c'est-à-dire une feuille de route qui aille plus loin que les engagements du candidat Macron* », avertit Amandine Lebreton, directrice du pôle

scientifique et technique à la Fondation pour la nature et l'homme créée par Nicolas Hulot. Elle en veut pour preuve le Grenelle de l'environnement, qui s'était achevé en 2007 par deux journées d'arbitrages politiques présidées par Nicolas Sarkozy.

Absence de certains « enjeux cruciaux »

C'est aussi le souhait de la Confédération paysanne dont le secrétaire national, chargé de l'élevage, Nicolas Girod, insiste sur la nécessité d'un pilotage politique de l'initiative. « *La présence de parlementaires, que nous réclamions, est de bon augure, car on peut espérer des débouchés législatifs* », explique-t-il. Il n'y a pas, pour lui, de séparation dans les débats entre la création et la répartition de la valeur et les questions environnementales. « *Il faut donner aux paysans la chance et les moyens de pouvoir penser un changement du système*, avance M. Girod. *Mais cette valeur ajoutée doit-elle servir à faire grossir une exploitation agricole, acheter plus de matériel, ou peut-elle contribuer à passer à un mode de production plus vertueux et respectueux de l'environnement ?* »

Sur le fond, les ONG regrettent l'absence, dans le programme – qui n'avait toujours pas été rendu public lundi soir –, de certains « *enjeux cruciaux* », dont la santé environnementale, l'adaptation aux changements climatiques, la condition animale ou la préservation de l'environnement marin. « *Il manque surtout un atelier pour décider vers quel horizon nous nous dirigeons* », note Cyrielle Denhartigh, responsable agriculture et alimentation au Réseau action climat. A l'opposé de la FNSEA, l'ONG aspire à « *modifier de manière profonde et systémique* » notre modèle agricole et alimentaire, ce qui passe notamment par la réduction du cheptel français, la diminution de la consommation de protéines animales et la quasi-suppression des engrais et des pesticides.

Rémi Barroux et Audrey Garric

LE PARISIEN – 19/07/2017

8 Carrefour : les quatre chantiers qui attendent Alexandre Bompard



Alexandre Bompard prend la direction du groupe Carrefour

L'ex-patron de la Fnac-Darty a notamment devant lui un premier défi de développement du numérique chez le numéro 3 mondial de la grande distribution, en retard sur ses concurrents dans ce domaine.

Après Canal +, Europe 1 et la Fnac, [Alexandre Bompard](#) prend, ce mardi, la direction de Carrefour, numéro 1 de la distribution en France. Il remplace Georges Plassat qui part à la retraite. A 44 ans, cet énarque s'installe dans un groupe fort de 380 000 salariés dans le monde, dont 116 000 en France, et 11 935 magasins dans plus de 30 pays. Avec un chiffre d'affaires de 85,7 milliards d'euros, le numéro 3 mondial de la grande distribution doit pourtant relever d'importants défis au moment où le concept d'hypermarché est de plus en plus remis en cause.

L'ex-patron de la Fnac-Darty va trouver un groupe dont la situation financière a été assainie depuis la crise de 2010, avec notamment le retour dans le vert des hypermarchés en France. Il lui reste cependant de nombreux défis à relever. Dans un contexte de guerre des prix, les enseignes doivent parfois sacrifier leur rentabilité pour conserver et attirer la clientèle, au grand désespoir des actionnaires... Premier défi : il s'agit de redresser la barre. Au terme d'un été à faire la tournée des popotes, Alexandre Bompard pourrait faire des annonces dans ce sens lors de la présentation des résultats, fin août.

En retard dans la vente en ligne

Ensuite, les grands hypermarchés situés en périphérie des agglomérations sont de moins en moins prisés par rapport aux petits supermarchés de centre ville. La grande distribution a trouvé une première parade avec l'arrivée des «Drive in», où le consommateur vient charger ses commandes en voiture. Or, sur ce créneau, Carrefour est à la traîne par rapport à Leclerc, qui détient 60% du marché. En cause : son retard dans les activités numériques. Les ventes en ligne de produits alimentaires représentent moins de 2% du chiffre d'affaires de Carrefour, contre 85% dans les magasins physiques. C'est le deuxième grand défi à relever.

Pour les produits autres qu'alimentaires, Carrefour est passé tardivement à l'offensive en achetant en 2016 le site Rue du Commerce pour proposer une offre plus diversifiée. La montée en puissance de cette complémentarité doit maintenant se faire. Profitant de son maillage de magasins, selon les analystes, Carrefour dispose notamment d'une opportunité pour développer de nouveaux services (récupération des colis, bornes de commande en ligne...). Un troisième chantier qui attend Alexandre Bompard.

Il reste enfin in défi à l'international. Pendant la crise financière de 2008, Georges Plassat s'était refusé de revendre des magasins Carrefour en Italie et en Espagne alors que les investisseurs y étaient favorables. A raison : aujourd'hui, l'enseigne y est largement tirée par la reprise de l'activité. La situation se répète maintenant en Chine, où Carrefour perd depuis plusieurs mois des parts de marché. En 2016, le groupe a accusé une perte de 58 millions d'euros. Un lourd plan d'adaptation prévoit l'ouverture de nouveaux magasins et une offre produits beaucoup plus spécifique.

L'OPINION – 19/07/2017

9 Jacques Veyrat, un ingénieur créateur de valeur, à la tête du groupe Fnac-Darty



Jacques Veyrat, nouveau président du groupe Fnac-Darty.

Le patron du fonds Impala succède à Alexandre Bompard

L'ancien PDG de Neuf Cegetel et du groupe Louis Dreyfus devient président non exécutif de Fnac-Darty. Il épaulera Enrique Martinez, patron de la division Europe du Nord, qui devient directeur général du distributeur spécialisé.

Il y a des héritages plus exigeants que d'autres. En quittant Fnac-Darty pour Carrefour, Alexandre Bompard, 44 ans, ENA, inspection des Finances, laisse une entreprise en pleine forme dont la valorisation boursière a été multipliée par quatre depuis son introduction en Bourse, en juin 2013.

Boosté par la reprise de Darty à la barbe de Conforama. le groupe [Fnac-Darty vaut aujourd'hui 2 milliards d'euros](#) pour 7,45 milliards de chiffre d'affaires.

Carrefour est à l'opposé de cette situation. Le roi des hypermarchés (80 milliards de chiffre d'affaires), après une embellie les trois années suivant l'arrivée de Georges Plassat à sa tête, a subi une baisse de sa valorisation boursière de 30 % depuis le printemps 2015. Elle est tombée aujourd'hui à 16,7 milliards. Pis, depuis dix ans, date de l'entrée au capital de Groupe Arnault et Colony, la chute de l'action atteint 60 %. Si le [défi d'Alexandre Bompard](#) pour redonner son lustre à Carrefour n'est pas mince, le point de départ boursier est plus aisé que pour son successeur chez Fnac-Darty.

Jacques Veyrat ne sera que président non exécutif, aux côtés du nouveau directeur général, Enrique Martinez, jusqu'alors patron de Fnac en Europe du Nord. Il a sans doute été choisi par les principaux actionnaires, François Pinault et Vincent Bolloré ([à travers Artemis et Vivendi](#)), pour sa capacité à créer de la valeur et à relever les défis. La situation laissée par Alexandre Bompard est un « bench mark » exigeant. Alors que Kering, le navire amiral d'Artémis, au plus haut historique, affiche une hausse de 200 % en cinq ans, celle de Fnac sur la même période est de 300 % !

Distribution d'électricité. X Ponts de 55 ans, passé par la Direction du Trésor à Bercy, Jacques Veyrat s'est illustré en faisant du petit LDCOM un géant des télécoms en France à coup de rachats pour bâtir Neuf Telecom fusionné ensuite avec Cegetel. Evincé du Groupe Louis Dreyfus dont il avait été nommé PDG après la mort de Robert Louis-Dreyfus, en raison de fortes divergences avec sa veuve Margarita, Jacques Veyrat créera, en 2011, avec ses indemnités de départ (environ 300 millions d'euros) un fonds d'investissement. Baptisé Impala il se distingue dans la distribution d'électricité et de gaz, les équipements de bureau ou l'imprimerie et affiche aujourd'hui plus de 550 millions de fonds propres.

Si Fnac Darty est au zénith, les défis ne sont pas minces pour autant, au-delà de la poursuite d'une belle saga boursière. Le chiffre d'affaires devrait afficher un recul de 4 % au premier semestre et plusieurs analystes s'interrogent sur la capacité du groupe à réaliser effectivement les 130 millions d'euros de synergies attendues de la fusion avec Darty. Ce qui conduit certains à envisager un rapprochement futur entre Carrefour qui manque de réussite dans la vente en ligne de produits non alimentaires et Fnac-Darty. Un scénario qui permettrait aux deux amis Alexandre Bompard et Jacques Veyrat qui siégeaient tous deux au conseil de l'agitateur culturel de se retrouver à la table d'un nouveau géant de la distribution.

[Renaud Belleville](#)

LE MONDE – 19/07/2017

10 Le logement neuf soutient le lent redémarrage de l'activité des artisans du bâtiment



[Le secteur dit souffrir de la concurrence des micro-entrepreneurs et des travailleurs détachés.](#)

Dans le bâtiment, la conjoncture s'améliore lentement. Les artisans et petites entreprises du bâtiment ont enregistré un gain d'activité de 2,5 % au deuxième trimestre, après 1,5 % au cours des trois premiers mois de l'année, selon les chiffres publiés mercredi 19 juillet par leur confédération (Capeb). Ce dynamisme est essentiellement porté par le logement neuf (+ 4,5 % par rapport au deuxième trimestre 2016). Le nombre des défaillances d'entreprises est, toujours sur douze mois, en baisse et les carnets de commandes se remplissent, assurant une visibilité à 94 jours, soit 14 de plus qu'en 2016, à la même époque.

Le secteur dit de l'entretien et de l'amélioration est, en revanche, décevant, ne progressant, lui, que d'un petit 1 % depuis 2016. Pourtant, les ventes de logements anciens battent des records (900 000 transactions sur douze mois, à fin juin 2017), ce qui laissait espérer mieux, les acquéreurs engageant généralement des travaux avant de déménager.

Est-ce en raison des micro-entrepreneurs et des travailleurs détachés, très nombreux dans le bâtiment et auxquels les particuliers font de plus en plus souvent appel, que l'emploi ne redémarre pas ?

« Nous subissons toujours cette concurrence déloyale, qui touche tous les postes, du gros œuvre aux travaux de finition, dénonce Patrick Liébus, président de la Capeb qui regroupe 386 500 entreprises de moins de 20 salariés. L'emploi dans le BTP progresse très peu, de 0,3 % seulement, en un an. Après avoir perdu 50 000 postes depuis 2008, nous avons stoppé cette hémorragie et espérons, d'ici fin 2017, embaucher à nouveau entre 3 000 et 4 000 personnes », projette-t-il.

Eradiquer les « passoires thermiques »

« Ce n'est pas le moment, pour le gouvernement, de retirer les aides, en particulier celles qui encouragent la rénovation énergétique des logements, par le taux réduit de TVA à 5,5 % et le crédit d'impôts transition énergétique », implore M. Liébus, qui redoute un coup de rabot au budget logement. D'autant que ces chantiers restent trop peu nombreux : la complexité des procédures de financement, l'incertitude sur la qualité des travaux et leur rentabilité à terme dissuadant les propriétaires de se lancer.

Le président de la République lui-même a, lors de la Conférence nationale des territoires, ce 17 juillet, réaffirmé la priorité d'éradiquer les « *passoires thermiques* », c'est-à-dire les habitations qui dépensent plus de 330 kilowatts heure par mètre carré et par an (étiquettes énergétiques F et G). *« Il y a urgence à identifier les 2,6 millions de ménages modestes qui dépensent plus de 10 % de leurs revenus en énergie et sont donc en précarité énergétique, dans un logement peu performant »,* insiste Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, association de 570 collectivités locales, d'associations et d'entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Amorce souhaite négocier avec les entrepreneurs, en contrepartie d'un volume assuré d'affaires, un pack « isolation énergétique » de 7 000 à 9 000 euros par logement, financé par l'Etat, les collectivités locales et les producteurs d'énergie – sous la forme de certificats d'économie d'énergie –, une part très faible, de 1 000 euros, étalée sur dix ans, restant à la charge du ménage.

[Isabelle Rey-Lefebvre](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 19/07/2017

11 Prud'hommes : le plafond des dommages et intérêts se précise



Muriel Pénicaud était auditionnée mardi au Sénat. Le plafond des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif serait fixé à 20 mois de salaire.

« *Ce ne sera pas un an, ce ne sera pas trois ans.* » Devant la commission des Affaires sociales du Sénat, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, s'en est sortie par une pirouette sur le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Son équipe a été plus loquace avec les partenaires sociaux sur ce sujet, qui est l'un des points polémiques de [la réforme du Code du travail par ordonnances](#), dont le projet de loi d'habilitation est arrivé à la chambre haute. Un montant maximum de un mois par année d'ancienneté plafonné à 18 à 20 mois de salaire a été évoqué auprès de plusieurs interlocuteurs. Ces 18 à 20 mois sont légèrement inférieurs au maximum du barème indicatif inscrit dans la loi El Khomri, mais qui n'était atteint que pour... quarante-trois ans d'ancienneté.

La mesure appartient au troisième bloc de la réforme dit de « sécurisation des relations de travail », dont patronat et syndicats ont commencé à discuter rue de Grenelle la semaine dernière et qui s'achève vendredi avec Force ouvrière. Cette rencontre sera la dernière des 48 bilatérales promises en juin, un dernier bilan étant prévu le 25 juillet. Ce sera le lendemain du début de l'examen au Palais du Luxembourg du projet de loi d'habilitation sur lequel a été décrétée l'urgence. Le débat s'y annonce sans accroc - « je suis prêt à faire un chèque en blanc », s'est même emballé le sénateur UDI Olivier Cadic en commission. « Nous sommes prêts à voter la loi d'habilitation », avait affirmé plus sobrement le républicain Philippe Bas sur Public Sénat ce lundi. Comme l'a rappelé mardi son collègue Alain Milon, qui préside la commission des Affaires sociales, « *par rapport à l'Assemblée nationale, on n'a pas subi le 49-3, on a pu travailler sur la loi El Khomri* ». Sur cette réforme, « *nous avons examiné plus de 1.000 amendements de réforme du Code du travail, nous considérons donc que le [recours](#) aux ordonnances se justifie* », estime le sénateur centriste François Zocchetto, ajoutant que « *la ministre a donné les moyens de la concertation, ce qui est une grosse différence avec le gouvernement précédent* ».

Casus belli

Cela n'empêchera pas les sénateurs de tenter d'inscrire le sujet des seuils d'effectifs à l'ordre du jour. Ce mardi, la ministre a fermé d'avance la porte aux seuils fiscaux et sociaux ayant une dimension financière, mais a souligné à l'inverse que ceux de 11 et 50 salariés en matière de représentation du personnel font bien partie de la discussion. Sur ce sujet de la représentation des salariés dans les PME, casus belli avec les syndicats, elle a estimé que « *la solution ne peut pas être une seule tête* », sous-entendu une solution unique. Concernant les salariés refusant une modification de leur contrat de travail suite à un accord collectif, elle a évoqué une alimentation de leur compte personnel de formation en cas de licenciement. Elle a par ailleurs exclu de permettre aux employeurs d'organiser un référendum en cas d'accord minoritaire, « *pas tellement compatible avec les conventions de l'OIT* ». Muriel Pénicaud n'a en revanche donné aucune indication sur l'ampleur de la revalorisation des indemnités légales de licenciement que le gouvernement a annoncée.

Leïla de Comarmond

12 Le chef d'état-major des armées Pierre de Villiers démissionne



Le chef d'état-major des armées Pierre de Villiers démissionne.

Il avait été recadré par Emmanuel Macron la semaine dernière pour avoir vivement critiqué les propositions budgétaires de Bercy pour les armées.

Sa situation était devenue intenable. Mercredi, le chef d'état-major des armées Pierre de Villiers, en conflit avec Emmanuel Macron au sujet du budget de la Défense, a démissionné, une semaine après avoir été brutalement rappelé à l'ordre par le président de la République. « Dans les circonstances actuelles, je considère ne plus être en mesure d'assurer la pérennité du modèle d'armée auquel je crois pour garantir la protection de la France et des Français, aujourd'hui et demain, et soutenir les ambitions de notre pays. Par conséquent, j'ai pris mes responsabilités en présentant, ce jour, ma démission au président de la République, qui l'a acceptée », indique le général de Villiers dans ce communiqué.

850 millions d'euros d'économie

Le maintien ou non en poste du chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers, agitait depuis plusieurs jours les milieux militaires, alors qu'Emmanuel Macron a multiplié les rappels à l'ordre à son égard. Le chef de l'État lui a reproché des critiques sur le budget de la Défense. Bercy a réclamé 850 millions d'euros d'économie cette année aux armées, dans un contexte de serrage de vis budgétaire global en 2017, avec une baisse prévue de 4,5 milliards d'euros des dépenses de l'État. « J'ai toujours veillé, depuis ma nomination, à maintenir un modèle d'armée qui garantisse la cohérence entre les menaces qui pèsent sur la France et sur l'Europe, les missions de nos armées qui ne cessent d'augmenter et les moyens capacitaires et budgétaires nécessaires pour les remplir », déclare le général de Villiers, en rappelant qu'il assumait les responsabilités de chef d'état-major depuis trois ans et demi. « Dans le plus strict respect de la loyauté, qui n'a jamais cessé d'être le fondement de ma relation avec l'autorité politique et la représentation nationale, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de leur faire part de mes réserves, à plusieurs reprises, à huis clos, en toute transparence et vérité », souligne-t-il.

13 Polémique sur le budget de la Défense : les explications de la ministre des Armées



VIDÉO - Le premier déplacement de Florence Parly, sur la base aérienne française projetée en Jordanie, a été dominé par la polémique sur les crédits militaires.

Un désert de cailloux et une température dépassant les 50 degrés: les Rafale (1), huit actuellement, décollent plusieurs fois par jour de la base aérienne projetée (BAP), appelée H5, dans un ciel chauffé à blanc. Ils atteignent la frontière syrienne en moins de dix minutes et Raqqa en vingt minutes, principalement pour des missions de soutien aux troupes au sol en Syrie et en Irak. La ministre des Armées s'y est rendue mardi pour une brève visite afin de rendre hommage aux 400 militaires français de l'opération «Chammal» présents sur H5: «Vous œuvrez ensemble contre Daech que nous éradiquerons durablement», leur a-t-elle déclaré. «Chacun ici mène ses combats», a-t-elle aussi lancé, en faisant allusion à son «agenda politique très dense».

Un euphémisme, tant les incertitudes sur l'avenir du général Pierre de Villiers, [qui a finalement annoncé sa démission ce mercredi matin](#), ont plané sur cette visite. Il avait été tancé publiquement la semaine dernière par le chef de l'État, après avoir vertement exprimé son mécontentement face au budget de la défense.

La ministre a détaillé son «combat» budgétaire, poursuivi de haute lutte ces jours derniers, à travers des échanges récurrents, notamment avec le premier ministre et le secrétaire général de l'Élysée. «Les armées ont été entendues. On est allé au maximum de ce qu'on pouvait consentir», affirme la ministre au *Figaro*. En 2017, le budget sera «équivalent» à la loi de finances initiale (LFI) - soit 32,7 milliards d'euros hors les pensions des militaires - et connaîtra en 2018 une croissance de 5 %, se félicite-t-elle, en rappelant la promesse d'Emmanuel Macron, le 13 juillet, d'un budget à 34,2 milliards d'euros.

En 2017, compte tenu des économies à réaliser par l'État au second semestre (4,5 milliards d'euros), «c'est le temps de la solidarité gouvernementale et il était évident que la défense serait mise à contribution», concède Florence Parly. Certains ministères comportent un budget axé sur de fortes masses salariales et peuvent donc moins être sollicités, explique-t-elle. Ce n'est pas le cas de la défense, où la masse salariale est certes importante mais qui comporte également une part d'équipements élevée. Cela explique les 850 millions d'économies réclamées par Bercy qui s'appliquent au programme 146 du budget de la défense - celui consacré à l'«équipement des forces».

Mais la ministre se veut rassurante. «Nous ferons porter ces réductions sur les programmes d'investissement sur le long terme. Cela n'aura donc pas d'impact sur le budget d'intervention en 2017 et 2018 et sera géré dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025», dit-elle. Les opérations extérieures (Opex), en revanche, budgétées à 450 millions d'euros (650 millions en 2018) mais qui atteignent en réalité plus d'1,2 milliards d'euros, devront être prises en charge par le ministère, contrairement à ce qui pratiquait ces dernières années, où le «surcoût Opex» était couvert par des financements interministériels. «Nous verrons si ce sera aussi le cas l'an prochain», dit-on dans l'entourage de Florence Parly. Quoi qu'il en soit, «nous aurons les moyens de faire face», insiste-t-on.

«On revient de loin»

Comment peut-on espérer, dans ces conditions, maintenir les ressources de la défense en 2017? En récupérant la part des crédits gelés ou reportés en début d'année (2,7 milliards), espère-t-on, le chef de l'État ayant assuré que la loi de finances initiale (LFI) serait exécutée à «l'euro».

Pour 2018, les perspectives annoncées par Emmanuel Macron s'annoncent plus favorables. Avec un budget porté à 34,45 milliards d'euros (incluant 150 millions d'euros de recettes exceptionnelles sous forme de cession d'actifs), la défense disposera de 1,750 milliard de crédits frais, fait-on valoir à l'Hôtel de Brienne. «C'est un effort très significatif alors que nous sommes dans un contexte budgétaire tendu. J'ai fait prévaloir la singularité du ministère de la Défense», souligne Florence Parly. «On pouvait redouter une stagnation, voire une régression. L'engagement très fort

du président de la République a permis de dire non à la stagnation et à la régression», affirme-t-elle.

Et les 2 % du PIB promis pour la défense en 2025? «Je garantis que nous nous donnerons tous les moyens d'organiser de façon maîtrisée et raisonnable une montée en puissance vers les 2 %», déclare Florence Parly. En 2018, le budget des armées devrait représenter 1,81 % du PIB (contre 1,80 en 2017 et 1,79 % en 2016). «Il faudra aller de 1,81 % à 2 % en sept ans», relève la ministre. «On pouvait redouter une stagnation, voire une régression. L'engagement très fort du président de la République a permis de dire non à la stagnation et à la régression», insiste la ministre. Dans son entourage, on appuie son plaidoyer par cette confiance: «On revient de loin, Bercy était très exigeant.» Sans cacher que le «combat» ne devrait pas cesser.

1) *Fabriqués par le groupe Dassault, propriétaire du Figaro.*

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/07/18/01003-20170718ARTFIG00244-la-ministre-des-armees-s-explique-sur-son-budget.php>

Alain Barluet

LE FIGARO – 19/07/2017

14 À l'Assemblée, la page des députés-maires se tourne



Les élus visés par une saisine auprès du Conseil constitutionnel bénéficient d'un délai supplémentaire pour démissionner.

L'Assemblée nationale va-t-elle garder une dimension locale? Alors que [la loi sur le non-cumul des mandats](#) vient d'entrer en vigueur, les derniers députés-maires avaient jusqu'à mardi - dernier délai! - pour démissionner de leurs fonctions exécutives locales. Un mois jour pour jour après le second tour des législatives. Selon un décompte réalisé le 19 juin dernier par l'Association des maires de France (AMF), quelque 125 députés élus ou réélus étaient concernés. D'après les données publiées sur le site de l'Assemblée nationale, une centaine d'entre eux se seraient d'ailleurs mis en conformité depuis.

En revanche, 27 «récalcitrants» étaient toujours recensés mardi matin comme à la fois député et maire. Parmi eux, Jean-Félix Acquaviva (Lozzi, Haute-Corse), Thomas Gassiloud (Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône), Jean-Michel Jacques (Brandérion, Morbihan), Maxime Minot (Etouy, Oise), Bernard Perrut (Villefranche-sur-Saône, Rhône), ou encore Jean-Pierre Pont (Neufchâtel-Hardelot, Pas-de-Calais).

À ces six élus, s'ajoutent 23 autres, qui bénéficient d'un délai supplémentaire avant de tomber sous le coup de la loi. En effet, sur les 296 recours enregistrés par le Conseil constitutionnel après les législatives, 23 concernent des circonscriptions dont les élus cumulent leur mandat de député avec un mandat de maire. Ils sont donc autorisés à attendre la décision des Sages avant de devoir démissionner.

«Rien de dramatique»

C'est le cas de Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI et député-maire de Drancy (Seine-Saint-Denis). Le centriste, qui avait prévu de quitter sa mairie lors d'un conseil municipal le 15 juillet, a finalement dû annuler ce rendez-vous et le reporter sine die.

«Je démissionnerai dans le mois qui suit la décision», promet-il, assurant qu'il a déjà tout mis en œuvre pour assurer sa succession localement. S'il regrette qu'une «loi stupide» l'oblige à abandonner sa mairie, le «constructif» prévient toutefois qu'il ne «sera pas étranger aux décisions qui seront prises» dans sa ville.

Comme lui, le député-maire PS de Sarcelles (Val d'Oise), François Pupponi, se réjouit de pouvoir rester quelques mois de plus à la tête de sa commune. «Je ne saute pas de joie à l'idée d'avoir à partir», s'attriste-t-il. Opposé à la loi sur le non-cumul, il voudrait «carrément imposer le cumul des mandats» pour éviter que l'Assemblée nationale soit trop «déconnectée des réalités». «Certaines mesures qui peuvent sembler intelligentes au niveau national témoignent en réalité d'une méconnaissance complète du terrain...», justifie-t-il. Toutefois, il explique avoir choisi de conserver son mandat national car il s'agit selon lui du «seul moyen de peser auprès de l'État».

Élu à Vanault-les-Dames (Marne), le centriste de l'UDI Charles de Courson cumule sept mandats... Mais il s'inscrit pour sa part dans une tout autre philosophie. «Je préfère positiver! Il n'y a rien de dramatique. Soyons modestes, nous ne sommes que de passage», juge-t-il, raillant «ceux qui se prennent pour le nombril du monde et tombent en dépression quand ils perdent une élection». «Si j'avais eu un pépin de santé ou un accident, on m'aurait remplacé, non? Bon ben vous voyez...», imagine-t-il. Idem du côté de Patrick Mignola (La Ravoire, Savoie) qui s'amuse d'être «le dernier des Mohicans des députés-maires» et qui prône lui aussi «l'humilité». Ce chef d'entreprise, qui plaide pour «le mandat unique», considère «qu'il vaut mieux cumuler une activité politique et une activité professionnelle plutôt que deux activités politiques».

Arthur Berdah

LE PARISIEN – 19/07/2017

15 Le Sénat adopte le projet de loi antiterroriste



Le texte, très controversé, doit remplacer à terme le régime d'état d'urgence. Selon Gérard Collomb, la menace terroriste «est là, toujours prégnante»

Le texte sera débattu à l'Assemblée nationale en octobre. En attendant, il a été adopté largement au Sénat, dans la nuit de mardi à mercredi. Ce [nouveau projet de loi antiterroriste](#) voulu par le gouvernement pour remplacer, au 1er novembre, le régime exceptionnel de l'état d'urgence pérennise et inscrit dans le droit commun certaines de ses mesures.

L'ensemble de la droite sénatoriale LR et centriste, majoritaire, mais aussi les sénateurs En Marche et ceux du RDSE, à majorité PRG, soit 229 élus, ont voté en première lecture pour ce

texte. En revanche 106 ont voté contre : les socialistes, les communistes et deux anciens membres du groupe écologiste désormais disparu, Aline Archimbaud et Esther Benbassa.

Le texte légèrement amendé

Le Sénat a validé les modifications apportées au projet de loi par sa commission des Lois en mettant en avant la défense des libertés publiques. Le projet initial de fixait pas de date limite mais les sénateurs ont limité dans le temps, au 31 décembre 2021, l'application des dispositions permettant de prendre des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance et de procéder à des visites domiciliaires et des saisies, comme l'avait proposé leur commission. De plus, ils ont prévu une évaluation annuelle de l'utilité de ces dispositions.

Ils ont également circonscrit l'usage des périmètres de protection aux abords de sites soumis au risque d'attaques terroristes. Ils ont aussi renforcé les garanties relatives à la vie privée, professionnelle et familiale des personnes contrôlées au sein de ces périmètres.

Le projet de loi pérennise par ailleurs le système de suivi des données des dossiers de passagers aériens (PNR) et autorise la création d'un nouveau traitement automatisé de données à caractère personnel pour les voyageurs de transports maritimes. Il instaure un nouveau cadre légal de surveillance des communications hertziennes et élargit les possibilités de contrôle dans les zones frontalières.

En séance publique, le Sénat a proposé des mécanismes d'évaluation et d'encadrement des associations de prévention et de lutte contre la radicalisation, et autorisé les agents des services de sécurité de la SNCF et de la RATP à transmettre en temps réel les images captées par leurs caméras individuelles lorsque leur sécurité est menacée.

La menace terroriste « toujours prégnante »

Pour le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, la menace terroriste «est là, toujours prégnante». «Nous voulons sortir de l'état d'urgence, mais nous ne pouvons le faire sans adapter notre dispositif de lutte contre le terrorisme», a-t-il dit. «La France ne peut se démunir contre le terrorisme», a approuvé François-Noël Buffet (LR). «Il fallait donc ce texte».

«Vous arrivez à nous proposer une situation où on maintient l'état d'exception sans être dans l'état d'exception. Tout cela n'est pas crédible», a critiqué Jacques Bigot (PS). «Avec ce projet de loi, la société qu'on nous propose de construire n'est même pas une start-up, mais une société du soupçon permanent, laissée entre les mains des pouvoirs administratifs, où le préfet et le ministre de l'Intérieur peuvent remplacer désormais les juges», a reproché Esther Benbassa.

Les opposants manifestent devant le Sénat

Le texte avait été dénoncé par plusieurs organisations, dont Amnesty International France, la Ligue des droits de l'Homme ou le syndicat de la magistrature (SM), mais aussi des personnalités comme [le défenseur des droits Jacques Toubon](#), la juriste Mireille Delmas-Marty et le commissaire européen aux droits de l'Homme Nils Muiznieks. Une centaine de manifestants ont d'ailleurs défilé mardi devant le Sénat, à l'appel de plusieurs associations et syndicats, dont Droits devant, le DAL, le MRAP, ou l'Union syndicale solidaire, aux cris de «État d'urgence, État policier! Nous ne lâcherons rien de nos libertés».

::: INTERNATIONAL

16 La coopération fiscale avec Berne en bonne voie



La présidente de la Confédération helvétique Doris Leuthard à Paris avec le Président Macron

La présidente de la Confédération helvétique voit un allié dans le nouveau gouvernement.

L'amplitude thermique de la relation entre la France et la Confédération helvétique varie du glacial - la période de la lutte contre le secret bancaire - au tempéré. Le baromètre affichant rarement un beau fixe, tant les deux pays ont des intérêts vitaux divergents, sur le plan bilatéral ou européen. Mais ils sont aussi liés par des réalités géographiques et économiques. Les échanges commerciaux atteignent une trentaine de milliards par an ; plus de 170.000 Français passent chaque jour la frontière pour occuper un emploi en Suisse où vivent 180.000 concitoyens.

La visite de la présidente de la Confédération helvétique Doris Leuthard à Emmanuel Macron s'est inscrite sous le signe du réchauffement, sous le soleil d'une coopération fiscale retrouvée et saluée par les deux parties. « [Notre relation a pu connaître des difficultés](#) », mais elle repart sur des bases constructives puisque nous avons acté la reprise de notre coopération, ce dont nous nous félicitons », s'est réjoui le président Macron au terme d'un entretien d'une heure avec son homologue suisse. « Durant les prochains mois, l'objectif est de poursuivre tous les échanges d'informations en la matière, ce qui est la meilleure façon d'améliorer encore la nature de nos échanges », a-t-il ajouté aux côtés de Doris Leuthard, qui ne s'est pas prononcée sur ce sujet. Elle a profité de sa présence à Paris pour réclamer du soutien dans ses [relations difficiles avec l'Union européenne](#). « Nous avons obtenu ce soutien de la France. J'ai un bon sentiment. Nous avons un allié avec ce nouveau gouvernement », affirme la présidente de la Confédération qui « sent un optimisme et une envie d'aller de l'avant en France. Nous sommes des partenaires fidèles, et nous nous apprécions mutuellement ».

« Garanties »

En mars dernier, la Suisse avait pourtant suspendu cette entraide fiscale pour les dossiers de clients de la banque UBS, au motif que les informations atterrissaient dans certains cas entre les mains de la justice, conformément aux obligations en France. UBS est en effet soupçonné par la justice française d'avoir mis en place un système de dissimulation au fisc pour un montant total de 10 milliards d'euros. Un procès en correctionnelle est prévu. Problème : le transfert d'informations du fisc à la justice n'est pas prévu dans les accords bilatéraux.

Vendredi dernier, après plus de trois mois de tensions, Berne a annoncé un accord pour reprendre l'entraide sur la base de discussions « confidentielles ». Mais ni les parlementaires suisses, qui se sont penchés sur le problème, ni les avocats fiscalistes intéressés au premier chef n'ont eu d'informations sur les « garanties » qu'aurait données Paris.

Jean-Jacques Franck

LE POINT – 19/07/2017

17 Donald Trump échoue (une fois de plus) à supprimer l'Obamacare



Un vote d'abrogation sera organisé dans les prochains jours. Mais il devrait échouer. "Laissons Obamacare s'écrouler", déclare le président, furieux.

Pour Donald Trump, les bonnes nouvelles sont rares depuis son accession à la Maison-Blanche. Six mois après sa prise de fonction, le nouvel échec qu'il subit au Sénat sur la réforme de l'assurance santé confirme cette tendance. L'une des grandes promesses de campagne du président américain, l'abrogation d'Obamacare, était de facto morte mardi après que plusieurs sénateurs de la majorité ont annoncé leur opposition. Un vote d'abrogation pure et simple sera organisé dans les prochains jours, mais, à moins d'un rebondissement, il devrait échouer.

Le milliardaire est apparu résigné au blocage de la réforme républicaine du système de santé, déclarant que la loi démocrate de 2010 signée par son prédécesseur, à défaut d'avoir été démantelée, finirait de toute façon par mourir sous son propre poids. « Laissons Obamacare s'écrouler, ce sera plus simple », a-t-il déclaré depuis la Maison-Blanche. « Nous allons laisser Obamacare échouer, et ensuite les démocrates viendront à nous. » Le président américain n'imaginait pas que tenir la promesse républicaine d'abroger la loi de 2010 s'enliserait jusqu'à l'été. En janvier, il tablait sur une abrogation rapide. Mais le plan imaginé par la majorité, à mi-chemin entre une abrogation et une réforme, s'est heurté à l'opposition conjointe de conservateurs et de modérés.

Plan B

Lundi soir, la majorité a donc annoncé un plan B : voter une abrogation pure et simple de l'Affordable Care Act, défiant les sénateurs du groupe de s'opposer à ce qu'ils ont toujours promis à leurs électeurs. Le Congrès aurait ensuite eu deux ans pour concocter une hypothétique réforme de l'assurance santé, sur des bases nouvelles. Mais ce plan B a été torpillé immédiatement par trois républicaines modérées qui représentent chacune des États où l'accès aux soins en zones rurales risque d'être réduit par une abrogation totale d'Obamacare. « Je ne suis pas venue à Washington pour faire du mal aux gens », a déclaré Shelley Moore Capito, du très pauvre État de Virginie occidentale.

Malgré ces défections, l'homme fort du Sénat, Mitch McConnell, a décidé d'organiser un scrutin d'abrogation « dans un avenir très proche », ce qui ressemblerait à un baroud d'honneur. Selon son numéro deux John Cornyn, ce vote de procédure aura lieu cette semaine. Avec 52 membres sur 100, le groupe républicain ne peut se permettre que deux défections. En réalité, Mitch McConnell voit déjà au-delà de la santé. « Nous allons nous occuper de la réforme de la fiscalité et des infrastructures. Il reste beaucoup de choses à faire », a-t-il dit. Et il a rejeté l'idée que les six premiers mois de l'année ont été infructueux, soulignant que le Congrès avait abrogé plusieurs réglementations économiques et environnementales de l'ère Obama. Le bilan, pourtant, est mince, alors que les républicains contrôlent tous les leviers du pouvoir.

Compromis bancal

Au départ, le projet de réforme républicain ne visait pas à abroger entièrement la loi de 2010, qui est devenue une loi relativement populaire au fur et à mesure que des millions de personnes en bénéficiaient. Le compromis échafaudé a été jugé bancal et inacceptable à la fois par l'aile conservatrice et par les modérés du parti. La saga Obamacare illustre les dysfonctionnements de la relation entre la Maison-Blanche et le Congrès. Le milliardaire républicain a fait pression

publiquement sur les parlementaires pour obtenir une victoire, quelle qu'elle soit, mais sans s'investir dans les détails de la réforme.

Sa proposition de laisser mourir Obamacare consiste à laisser les défaillances du marché de l'assurance santé privée s'accroître, ce qui mettrait la pression, selon lui, sur les démocrates pour qu'ils s'entendent avec les républicains afin de réparer le système. La logique de Donald Trump est toute politique : il est persuadé que face aux problèmes d'Obamacare, les électeurs sanctionneront les démocrates et non son gouvernement. Les démocrates, eux, dénoncent un « sabotage » à venir du système de santé à des fins électorales. Le président a, en tout cas, juré sa revanche aux élections législatives de novembre 2018. « Il faut qu'on élise plus de républicains. Et il faut qu'on sorte ceux qui ont voté contre », a-t-il menacé.

VIDÉO : http://www.lepoint.fr/monde/donald-trump-echoue-une-fois-de-plus-a-supprimer-l-obamacare-18-07-2017-2144104_24.php

LA TRIBUNE – 19/07/2017

18 Venezuela : Trump menace Maduro de sanctions s'il modifie la constitution



A Caracas, lundi 17 juillet, Julio Borges, président de l'Assemblée nationale du Venezuela et chef de l'opposition au chaviste Nicolas Maduro,

s'adresse aux médias après le plébiscite symbolique remporté dimanche soir

(7,1 millions de Vénézuéliens ont voté à 93% contre le projet de récrire la constitution mené par l'actuel président)

et appelle à lancer "l'offensive finale" par une grève générale de 24 heures jeudi 20 juillet.

Après le succès du référendum symbolique de dimanche qui a vu plus de 7 millions de Vénézuéliens voter contre le projet du président Maduro qui viserait à contourner l'actuelle Assemblée nationale où l'opposition est majoritaire, Trump, au nom de la démocratie, somme Maduro de faire marche arrière.

L'Assemblée constituante, que le président socialiste Nicolás Alejandro Maduro Moros appelle de ses vœux, vise officiellement à apporter paix et stabilité économique au pays. Mais l'opposition estime que cette assemblée, dont les 545 membres doivent être élus le 30 juillet et qui seront chargés de réécrire l'actuelle constitution, servira d'abord à contourner l'Assemblée nationale, où ladite opposition détient la majorité depuis 2016 après dix-sept années de domination chaviste sans partage.

Hier soir, le président américain Donald Trump a menacé le Venezuela d'adopter "*des mesures économiques fortes*" si Caracas mettait en oeuvre son projet de modifier la constitution, qualifiant son homologue vénézuélien Nicolas Maduro de "*mauvais dirigeant rêvant de devenir dictateur*".

Trump somme Maduro de faire marche arrière

"Les Etats-Unis ne resteront pas immobiles pendant que le Venezuela s'effondre. Si le régime Maduro impose son Assemblée constituante le 30 juillet, les Etats-Unis adopteront des mesures économiques fortes et rapides", a indiqué Donald Trump dans un communiqué, sans en préciser la teneur.

La Maison Blanche avait plus tôt salué la consultation symbolique organisée par l'opposition vénézuélienne dimanche 16 juillet contre ce projet, à laquelle 7,2 millions de citoyens sont pris part sur 19 millions d'électeurs. *"Hier, le peuple vénézuélien a encore démontré clairement qu'il défend la démocratie, la liberté et l'Etat de droit. Pourtant, ses actions fortes et courageuses continuent d'être ignorées par un mauvais dirigeant rêvant de devenir dictateur"*, a poursuivi Donald Trump. *"Les Etats-Unis appellent de nouveau à la tenue d'élections justes et libres et se tiennent au côté du peuple vénézuélien dans sa quête pour ramener son pays vers une démocratie totale et prospère"*, a ajouté le président américain.

"Offensive finale" : l'opposition lance une grève générale jeudi

Presque simultanément, la diplomatie américaine a dit *"encourager les gouvernements du continent américain et du monde entier à appeler le président Maduro à suspendre ce processus qui ne cherche qu'à saper la démocratie au Venezuela"*, selon un communiqué du département d'Etat envoyé peu après celui du président. *"Les millions de voix de Vénézuéliens ne peuvent pas être ignorées. Les Etats-Unis appellent le gouvernement du Venezuela à abandonner le projet d'une Assemblée nationale constituante"*, a poursuivi le département d'Etat.

Portée par la forte participation à ce vote, l'opposition vénézuélienne a lancé lundi une "offensive finale" pour tenter d'arrêter le projet du président socialiste de modifier la constitution, appelant notamment à une grève générale de 24 heures ce jeudi.

Nouvelle dégradation par l'agence de notation Standard and Poor's

L'agence de notation financière Standard and Poor's Global Ratings a abaissé mercredi 12 juillet la note de la dette du Venezuela, à CCC- contre CCC auparavant, jugeant le pays susceptible de se trouver en défaut d'ici six mois face à l'aggravation de la crise politico-économique. *"L'abaissement de la note reflète la dégradation des conditions économiques, l'aggravation des tensions politiques, y compris au sein du camp chaviste au gouvernement, et la détérioration de la situation du gouvernement en matière de liquidités"*, a expliqué l'agence dans un communiqué, assortissant sa note d'une perspective négative.

Le pays est agité depuis plusieurs mois par des manifestations presque quotidiennes contre le gouvernement du président Nicolas Maduro, héritier d'Hugo Chavez, qui a convoqué des élections le 30 juillet pour une Assemblée constituante. Près de 100 personnes ont déjà été tuées lors de ces affrontements. *"Sans nouveau financement extérieur qui soit conséquent, nous nous attendons à ce que le gouvernement ait des difficultés à rembourser quelque 2,8 milliards de dollars de dette pour le second semestre 2017 et quelque sept milliards de dollars pour 2018"*, a prévenu SP, qui table sur une contraction de 6% du PIB cette année.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

